

1o. Nous nommons Administrateur du diocèse pendant notre absence le Très Révérend Edmond Langevin, notre Vicaire-Général et Prévôt du Chapitre de notre Cathédrale, à qui l'on devra s'adresser pour toutes les affaires courantes, et l'on témoignera le même respect et la même docilité qu'à Nous-même.

2o. Nous voulons que, durant toute cette absence, les prêtres récitent à la messe, suivant les rubriques, à notre intention et à celle de notre digne compagnon de route, l'oraison *pro peregrinantibus vel iter agentibus*, qui pourra être remplacée par l'oraison *pro navigantibus* jusqu'au 6 septembre prochain ;

3o. Une messe votive sera chantée à la même intention dans toutes les paroisses et missions du diocèse, aussitôt que possible : elle sera annoncée au prône le dimanche précédent.

Nous plaçons notre voyage sous la protection de la Très Sainte Vierge, *étoile de la mer*, des Saints Anges Gardiens, de St Joseph, de Ste Anne, et de St Germain patron du diocèse.

Sera le présent Mandement lu au prône le premier dimanche après sa réception, ainsi qu'en chapitre dans les Communautés Religieuses.

Donné à St Germain de Rimouski, en notre demeure épiscopale, sous notre seing et sceau, et le contre-seing de notre chancelier, ce vingtième jour d'août mil huit cent quatre-vingt-six.

† JEAN, EV. DE ST G. DE RIMOUSKI

Par Monseigneur,

J. O. SIMARD, Ptre.,
Chancelier.